

PV de la réunion du Conseil Municipal Du 26 SEPTEMBRE 2024

Présents : MM Alexandre PALMIER, Gaëtan GUILLOT, Agnès PANGAUD, Alexandre ROCHE, William LAFAY, David PALMIER, Pierre POINSON, Christian PATURAL, Michel CELLIER, Nelly DUPUY, Patricia GATTE et Joao FERREIRA

Absentes excusées : Peggy DAMAS qui donne procuration à Alexandre PALMIER
Claudine DALIBON qui donne procuration à Alexandre ROCHE
Et Natacha BELLEZY qui donne procuration à Gaëtan GUILLOT

Secrétaire de séance : William LAFAY

Il est précisé en début de séance que tous les votes seront à bulletin secret.

Signature du nouveau bail professionnel de l'auberge

Comme convenu lors de la réunion du 23 février 2024, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau bail commercial à signer avec les aubergistes, bail qui débute le 1/10/2024 pour 9 ans dans les mêmes conditions que précédemment avec un loyer mensuel de 1 500 € HT.

Programme voirie 2025

Gaëtan GUILLOT rappelle à l'assemblée les travaux de voirie 2024 qui se sont limités à l'achat des panneaux de signalisation et la réfection de la rue des fontaines.

La commission voirie pense que le prochain chantier à prévoir est la réfection des caniveaux et ouvrages en briques de la rue de l'église mais il n'y a pas d'urgence.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la somme que la commune alloue chaque année au programme voirie peut être une fois par mandat, reversée pour un autre programme d'investissement. Ainsi Monsieur le Maire propose de ne pas programmer de travaux de voirie pour 2025 et de solliciter LFa pour que notre contribution de 19 328 € nous soit reversée sous forme de fond de concours pour aider au financement des travaux de la salle des fêtes.

Après discussion et vote, l'assemblée décide à 14 oui et 1 blanc de demander le fonds de concours.

Devis restructuration de la salle des fêtes

Gaëtan GUILLOT présente les différents devis sollicités pour l'aménagement de la salle des fêtes. Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle est d'accord pour solliciter les subventions sur la base de ces devis. L'assemblée autorise à 14 voix pour et 1 blanc Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions possibles.

L'assemblée prend note que les travaux pourraient être engagés en septembre 2025 après la fête patronale.

Retour des subventions pour aider au financement de l'aire de loisirs

Monsieur le Maire fait le compte rendu des subventions reçues pour aider au financement de l'aire de loisirs du Mortier. La commune a obtenu un subventionnement à hauteur de 80% des dépenses entre le Département de la Loire et l'Agence Nationale du Sport. Monsieur le Maire rappelle que la question de la pose de grillage était restée en suspens. Aujourd'hui, compte tenu du subventionnement, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite faire poser le grillage ou pas. L'assemblée (sauf M Ferreira président du club de foot) décide à 11 voix pour, une voix contre et deux blancs de faire poser les grillages.

Construction d'un wc public accolé aux vestiaires du foot

Monsieur le Maire sollicite à nouveau l'assemblée sur la nécessité d'un wc public dans le cadre de l'aménagement de la base de loisirs du mortier. L'assemblée décide à 14 pour et 1 blanc de rénover le wc turc extérieur des vestiaires du foot et de l'ouvrir à la population sauf en période de gel.

Préparation voyage du Conseil Municipal d'Enfants à Paris

Nelly explique que les enfants partiront le jeudi 24 octobre à Paris en TGV pour la visite du Sénat. Une réunion du Conseil Municipal des Enfants est programmée lundi 30 septembre pour élire le nouveau Maire, définir ce que les enfants souhaitent visiter en plus du Sénat et définir quels sont leurs projets pour les 2 années à venir.

Préparation du repas de l'amitié prévu le 13 octobre

Monsieur le Maire explique que notre aubergiste a été victime d'un accident et qu'il a dû fermer le restaurant. Ainsi pour le repas de l'amitié prévu le 13 octobre, deux choix s'offrent à nous, soit on reporte soit on trouve un autre traiteur. Au terme de la discussion, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de voter pour ou contre le maintien de la date du 13 octobre. 11 votes sont contre le maintien, 2 votes sont pour le maintien et 2 votes blancs. Le repas sera donc reporté. Patricia Gatte donnera ses nouvelles disponibilités à la commission événementielle qui statuera sur une prochaine date en début d'année 2025.

Proposition d'achat d'une nouvelle parcelle aux héritiers Lafay

Monsieur le Maire pense qu'il serait peut-être judicieux de proposer aux héritiers Lafay Louis de leur acheter leur parcelle ZA 17 de 4380 m² située au Mortier entre la route du stade et le site du Foreztival. Cette acquisition permettrait de proposer du stationnement jour de matchs ou de rassemblement et aussi un accès plus aisé au site du Foreztival pour l'agriculteur et pour les festivaliers. Monsieur le Maire s'est donc rapproché de Mme Lafay pour savoir si la famille serait d'accord pour vendre. Mme Lafay a répondu qu'elle voulait bien poser la question aux héritiers. C'est pourquoi Monsieur le Maire demande à l'assemblée « Est-ce qu'on confirme la demande d'achat de cette parcelle ? ».

L'assemblée vote à 11 pour, 1 contre et 3 blancs de faire une proposition d'achat aux héritiers.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'encaissement du chèque de Mme V. domiciliée à Montbrison en paiement de la location de la salle des fêtes a été refusé par la banque. Monsieur le Maire demande si l'assemblée veut annuler cette dette ou poursuivre par voie d'huissier du trésor. Après discussion, 13 votes sont favorables à la poursuite, 1 vote est contre et 1 vote blanc. Monsieur le Maire va donc annuler le titre de la régie et émettre à nouveau le titre au nom de l'intéressée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle est d'accord de prendre en charge le feu d'artifice de la fête de cette année en dédommagement des futs de bière que la commune a pris au comité des fêtes lors des différents événements. Le montant du feu d'artifice s'élève à 659 euros. Après vote, l'assemblée décide à 14 voix pour contre 1 blanc de rembourser le feu d'artifice au Comité des fêtes.

Alexandre ROCHE explique à l'assemblée que le fauchage des talus aura lieu fin octobre sur notre commune.

Il demande si le zonage du PLUi est avancé. Gaëtan GUILLOT répond que non à ce jour.

Michel CELLIER explique qu'il a été contacté par LFa au sujet des inondations en qualité de référent sur la commune. L'entretien a été rapide compte tenu que nous n'avons pas de maison d'habitation menacée par des éventuelles inondations.

Christian PATURAL explique que la cagnotte récoltée lors de la journée festive des bénévoles a été remise à Monsieur SEGRETO pour la banque alimentaire et celui-ci lui a fait remarquer que les communs alentours versaient annuellement une subvention d'environ 500 euros alors que Trelins ne verse plus de subvention depuis quelques années.

La séance est close et levée à 22 h 10

Fait à Trelins, le 4 octobre 2024

Alexandre PALMIER, Maire,

William LAFAY, secrétaire,

